

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 février 2022**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/02/2022  
(accusé de réception du 10/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Budget primitif 2022**

**L'adoption du budget 2022 intervient après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 décembre 2021.**

**Conformément aux orientations posées par le ROB, le budget 2022 met en œuvre les actions définies par le projet de mandat, dont la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) adoptée en juin 2021. Il intègre également les effets de la première partie du pacte fiscal et financier de QBO et notamment la contribution de la commune au financement de celui-ci.**

**\*\*\***

**Rappel de la stratégie financière**

La stratégie définie par l'exécutif a pour objectif de dégager une capacité d'investissement du budget principal d'une vingtaine de millions d'euros en moyenne par an, passant par une maîtrise des dépenses de gestion tout en intégrant un effort sans précédent en matière de ressources humaines.

Cette orientation est particulièrement soulignée dans ce budget, avec un niveau d'investissement conséquent de 28,5 M€ dont 25,6 M€ pour le budget principal.

Cette stratégie financière a pour objectif de concilier un haut niveau d'autofinancement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette ambition doit permettre de répondre aux besoins du territoire en matière de service public, d'assurer la solidarité pour tous les habitants, d'entamer et accélérer les transitions énergétiques et environnementales, de renforcer l'attractivité de la commune, y compris dans le cadre de renouvellement des pratiques démocratiques avec et pour les habitants.

Si l'épargne brute demeure élevée, cela traduit également des choix antérieurs sur les ressources humaines qui ont pu occasionner des difficultés dans le fonctionnement des

services publics. Elles ont été corrigées en 2021, ce qui entraîne en 2022 la mobilisation d'une faible part de cette épargne à cette fin.

Le renforcement du service public se traduit par une évolution de 1,5 M€ des dépenses de masse salariale, intégrant les créations de postes en année pleine et notamment la police municipale, tout comme la déprécarisation. Le renforcement de l'attractivité des métiers de la commune et de la reconnaissance des agents du service public se concrétisent par la mise en place de la première tranche du RIFSEEP (50 % en 2022, puis 25 % en 2023 et les 25 % restants en 2024).

Par ailleurs, la dette faible de la commune permet un financement partiel de l'investissement par le recours à un endettement raisonnable et maîtrisé.

C'est ce qui a guidé la construction du budget 2022, où les recettes sont corrélées aux dépenses sans recours au levier fiscal.

Parmi les priorités, il convient de souligner celles qui vont avancer opérationnellement en 2022.

### **Les priorités politiques**

En matière de solidarité, la commune engage la phase opérationnelle du choix du maître d'œuvre pour la construction de l'hôtel des solidarités. La commune conforte par ailleurs les mesures visant à l'amélioration du service public de l'éducation (effet année pleine des déprécarisations). L'exécutif se donne des moyens de mieux intégrer les personnes en situation de handicap et mettre en œuvre des politiques de santé dans le cadre du contrat local de santé.

La démocratie de proximité est inscrite au cœur du processus décisionnel. Les conseils de quartier, les commissions extra-municipales et les groupes de travail ad hoc apporteront leur expertise dans la construction des politiques publiques. Le budget participatif devient effectif par le développement d'outils, notamment numériques, permettant d'associer les Quimpérois.

La promotion et l'accompagnement de l'attractivité se poursuivent avec le lancement du concours pour la construction des halles gourmandes, l'accompagnement par la commune des travaux du PEM, des opérations de l'OPAH-RU ou encore du quartier de l'eau blanche. Plus largement, des opérations de renouvellement urbain structurent le projet politique déployé (Ty Bos, Kervilou...).

Le déploiement en année pleine de la police municipale vise à assurer une ville apaisée où la tranquillité publique est mieux garantie.

Les transitions sont au cœur de l'action publique, par une approche transversale. Cela se traduit par exemple par la mise en place du Projet d'alimentation du Territoire, des chantiers de rénovation énergétique des bâtiments communaux, la végétalisation des cours d'écoles ou l'établissement d'un Atlas de la biodiversité.

Avec la tenue par l'EPCI d'assises de la mobilité, le développement des aménagements doux, le développement d'un schéma de sécurisation des abords des écoles et le lancement d'une étude sur l'aménagement des quais, du cœur de ville et de l'offre de stationnement, la question des mobilités sera pleinement abordée.

En matière d'organisation des services et de construction d'un service public de qualité, il convient de souligner l'effort inédit en matière de ressources humaines que ce soit au travers de l'amélioration de l'organisation, le développement de services nouveaux, la dépréciation dans le secteur de l'enfance, notamment, la mise en place du nouveau régime indemnitaire plus juste et attractifs et le traitement de l'obligation des 1607h.

Le budget de la commune est composé du budget principal et de trois budgets annexes (zones d'habitats, parkings en ouvrage et location de bâtiments).

Ce budget 2022, qui est présenté au conseil municipal du 3 février 2022, se construit et s'exécutera à nouveau dans le contexte particulier de la crise sanitaire et de ses différentes conséquences. Il convient donc de s'adapter aux incertitudes concernant la sortie de crise sanitaire et les effets de celle-ci sur l'économie et les dynamiques financières. La flambée des contaminations de ce début d'année, nous amène d'ores et déjà à prendre des mesures de soutien pour les acteurs économiques les plus impactés.

La présente note s'appuie sur les dépenses et recettes réelles. Les mouvements d'ordre ne seront repris qu'en synthèse.

## I. Périmètre des dépenses réelles nettes tous budgets

Dépenses réelles nettes		2020	2021	2022	Variation	
					Valeur	%
<b>Budget principal</b>	Dépenses réelles fonctionnement	55 625 242 €	56 683 591 €	58 453 272 €	1 769 681 €	3,12%
	<i>dont subvention au CCAS</i>	<i>2 762 913 €</i>	<i>2 790 500 €</i>	<i>2 815 500 €</i>	25 000 €	0,90%
	<i>Remboursement frais (-)</i>	<i>1 081 889 €</i>	<i>1 338 831 €</i>	<i>1 347 783 €</i>	8 952 €	0,67%
	<i>Personnel AC QCOM (+)</i>	<i>8 604 653 €</i>	<i>8 604 653 €</i>	<i>8 604 653 €</i>	0 €	0,00%
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement net</i>	<i>63 148 006 €</i>	<i>63 949 413 €</i>	<i>65 710 142 €</i>	1 760 729 €	2,75%
	Dépenses réelles investissement	18 679 806 €	23 428 337 €	25 676 196 €	2 247 859 €	9,59%
	Dettes	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
<b>Total</b>	<b>87 939 812 €</b>	<b>93 617 750 €</b>	<b>97 726 338 €</b>	4 108 588 €	4,39%	
<b>Zones d'habitat</b>	Dépenses réelles fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dépenses réelles investissement	5 188 000 €	5 112 225 €	1 700 000 €	-3 412 225 €	-66,75%
	Dettes				0 €	
<b>Total</b>	<b>5 188 000 €</b>	<b>5 112 225 €</b>	<b>1 700 000 €</b>	-3 412 225 €	-66,75%	
<b>Locations et camping municipal</b>	Dépenses réelles fonctionnement	266 859 €	177 853 €	196 885 €	19 032 €	10,70%
	Dépenses réelles investissement	438 000 €	266 000 €	760 000 €	494 000 €	185,71%
	Dettes				0 €	
<b>Total</b>	<b>704 859 €</b>	<b>443 853 €</b>	<b>956 885 €</b>	513 032 €	115,59%	
<b>Parkings en ouvrage</b>	Dépenses réelles fonctionnement	395 182 €	608 072 €	556 340 €	-51 732 €	-8,51%
	Dépenses réelles investissement	930 000 €	885 000 €	422 900 €	-462 100 €	-52,21%
	Dettes				0 €	
<b>Total</b>	<b>1 325 182 €</b>	<b>1 493 072 €</b>	<b>979 240 €</b>	-513 832 €	-34,41%	
<b>Total net avec administration commune</b>	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	63 810 047 €	64 735 338 €	66 463 367 €	1 728 029 €	2,67%
	Dépenses réelles investissement	25 235 806 €	29 691 562 €	28 559 096 €	-1 132 466 €	-3,81%
	Dettes	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>95 157 853 €</b>	<b>100 666 900 €</b>	<b>101 362 463 €</b>	695 563 €	0,69%
<b>Total brut hors administration commune</b>	Dépenses réelles brutes de fonctionnement	56 287 283 €	57 469 516 €	59 206 497 €	1 736 981 €	3,02%
	Dépenses réelles investissement	25 235 806 €	29 691 562 €	28 559 096 €	-1 132 466 €	-3,81%
	Dettes	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>87 635 089 €</b>	<b>93 401 078 €</b>	<b>94 105 593 €</b>	704 515 €	0,75%

Le tableau ci-dessus reprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement nettes réelles (hors opérations d'ordres) de l'ensemble des budgets (budget principal et les trois budgets annexes) retraitées des effets de l'administration commune (réintroduction de la quote-part réglée par AC soit 8,6 M€).

L'investissement en baisse de 1,13 M€ sur l'ensemble du budget principal et des budgets annexes s'explique principalement par la diminution des crédits prévus sur le budget annexe des zones d'habitat pour 2022 (-4,4 M€) alors que les inscriptions sur le budget principal sont en hausse de 2,24 M€. Cette hausse prend en compte :

- les crédits d'entretien du patrimoine sur les bâtiments et les ouvrages d'art ;
- la poursuite de la construction du bâtiment de la providence ;
- les politiques de mobilité (voirie, aménagements cyclables, stationnement) et la sécurisation de l'abord des écoles ;

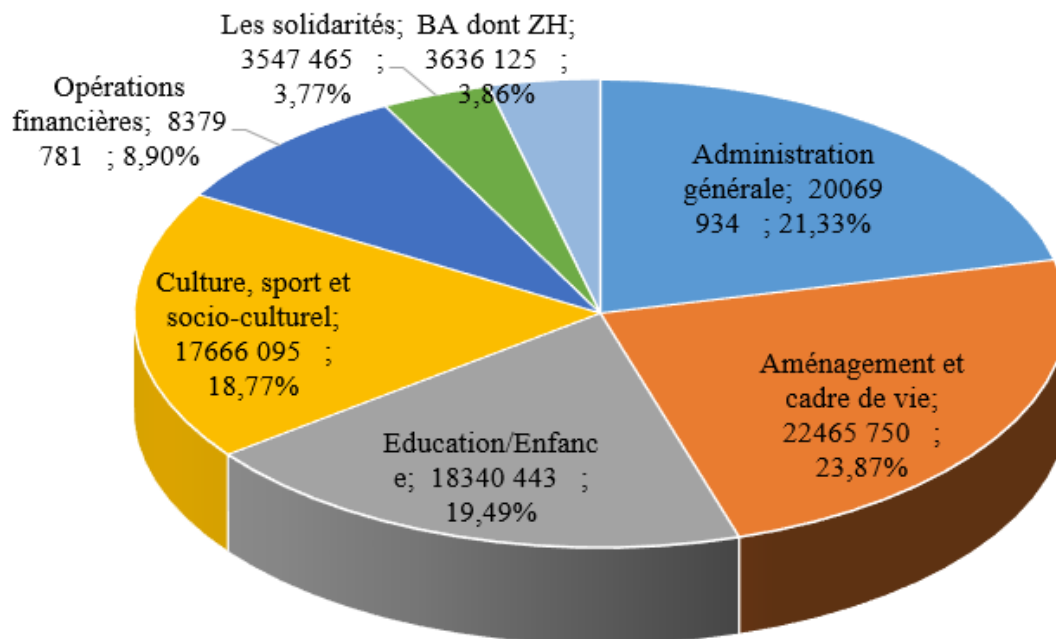
- les études de maîtrise d'œuvre et de schéma directeur pour réaliser la PPI en lien avec le projet politique (rénovation énergétique des groupes scolaires, schéma directeur écoles et périscolaire, halles gourmandes, hôtel des solidarités, musée des beaux-arts) ;
- les opérations d'accompagnement des travaux du PEM et du quartier de la gare ;
- le lancement de la rénovation du théâtre Max Jacob ;
- le lancement des travaux de la cité sportive de Penvillers avec notamment la piste d'athlétisme.

Les charges de fonctionnement sont en progression de 3,12 % sur le budget principal permettant d'assurer la qualité du service public, de développer des services nouveaux, de déprécier certains secteurs comme celui de l'enfance et de mettre en place le nouveau régime indemnitaire plus juste et attractif.

Toutes dépenses par politique publique 2021 pour mémoire :

**Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.**

Toutes dépenses par politiques publiques 2022 :



Tous budgets et toutes dépenses confondues, le périmètre financier de la commune atteint les 94,1 M€.

Les interventions en matière d'aménagement et de cadre de vie concernent tout ce qui est relatif à l'aménagement de l'espace public (voiries, espaces verts et végétalisation, éclairage public, mobilités) et à l'aménagement urbain ainsi que la gestion de cet espace public représentent 22,46 M€ (21,33 M€ en 2021) soit 23,87 % des crédits.

Les crédits en matière de culture et sport et socio-culturel représentent 17,67 M€ (18,06 M€ en 2021) soit 18,77 % des crédits. Ils alimentent aussi bien les équipements que les structures associatives.

19,49 % soit 18,34 M€ (16,47 M€) de crédits sont consacrés aux politiques d'éducation et d'enfance (écoles, centre de loisirs...).

Les budgets annexes représentent 3,86 % des crédits dont 1,7 M€ pour les zones d'habitat, 0,979 M€ sur les parkings en ouvrages et 0,956 M€ sur les locations de bâtiments et le camping municipal.

Les 3,5 M€ de crédits de solidarités sont la partie émergée des interventions en la matière. La politique est déléguée au CCAS, la commune versant à ce dernier 2,8 M€.

L'administration générale représente 20,06 M€ et notamment les fonctions supports, la gestion de l'état civils, des bâtiments.

## II. Budget principal

### A. Balance générale

		2020	2021	2022	2021/2022	2021/2022
1	Ressources de fonctionnement	65 697 334	65 977 426	67 330 566	1 353 140	2,05%
2	Dépenses de fonctionnement hors charges financières	54 395 242	55 658 591	57 553 272	1 894 681	3,40%
3	Capacité courante de financement (1-2)	11 302 092	10 318 835	9 777 294	- 541 541	-5,25%
4	Frais financiers	1 230 000	1 025 000	900 000	- 125 000	-12,20%
5	Epargne brute (3-4)	10 072 092	9 293 835	8 877 294	- 416 541	-4,48%
6	Remboursement capital dette	6 112 000	6 240 000	6 340 000	100 000	1,60%
7	Epargne nette (5-6)	3 960 092	3 053 835	2 537 294	- 516 541	-16,91%
8	Subventions d'équipement versées	1 017 284	1 402 284	766 696	- 635 588	-45,33%
9	Programme d'investissement	17 662 522	22 026 053	24 909 500	2 883 447	13,09%
10	Charges d'investissement (8+9)	18 679 806	23 428 337	25 676 196	2 247 859	9,59%
11	Recettes d'investissement	5 053 293	8 797 074	6 907 747	- 1 889 327	-21,48%
12	Total des financements propres (7+11)	9 013 385	11 850 909	9 445 041	- 2 405 868	-20,30%
13	Emprunt d'équilibre	9 666 421	11 577 428	16 231 155	4 653 727	40,20%

La balance générale des opérations réelles du budget principal fait apparaître une hausse des ressources de fonctionnement principalement due la compensation fiscale sur les exonérations de taxes foncières (+1M€) et l'évolution des bases d'imposition (+400K€), à la fois rattrapage des prévisions prudentes du BP 2021 et évolution des bases physiques. Les autres produits de services comme des droits de voirie restent impactés par la crise sanitaire.

Cette augmentation des ressources ne finance pas totalement la hausse des dépenses de fonctionnement hors charges financières qui croient de 3,40% et intègre l'effort exceptionnel porté sur le personnel. Sur ces 1,8 M€ d'augmentation, 1,5 M€ concerne les charges de personnel.

Le prélèvement sur l'épargne brute est de 416 K€ qui reste néanmoins sur un niveau important de 8,8 M€. Ce prélèvement permet de maintenir et d'améliorer la qualité du service public rendu à la population.

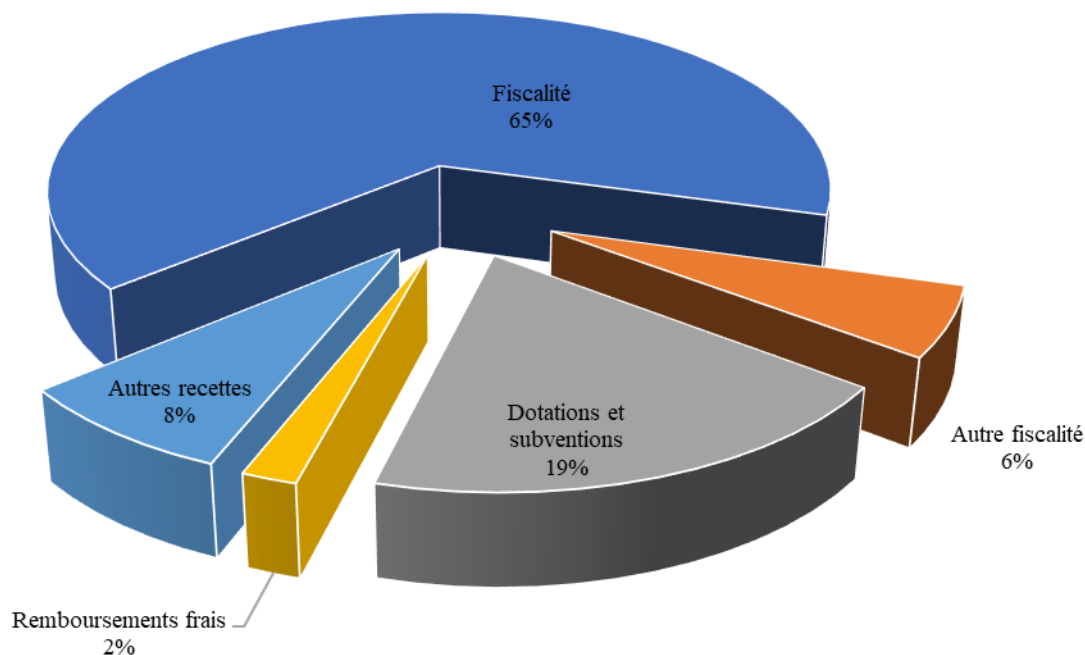
La recherche de financement extérieur sur l'investissement permet un programme d'investissement propre de la commune (hors opération pour compte de tiers) qui s'élève à 25,4 M€ avec une inscription de recours à l'emprunt d'équilibre de 16,3 M€ (63 % du besoin de financement de l'investissement).

## B. Le fonctionnement

Après avoir évoqué en détail les recettes les propositions de plafonds de crédits en dépenses seront présentées.

### 1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 67,22 M€ réparties comme suit :



La fiscalité comprend la fiscalité directe locale soit la taxe foncière, désormais seule composante de cette fiscalité avec la suppression de la TH (sauf pour les résidences secondaires) et le transfert à la commune de la part départementale.

Le nouveau panier fiscal à la suite de la suppression de la taxe d'habitation est relativement favorable avec des bases de taxe foncière dynamique. L'analyse de l'évolution des produits fonciers doit prendre en compte les contributions directes fiscales avec les compensations fiscales comptabilisées en dotations. En effet, un reclassement a été opéré en 2021 suite aux dernières notifications reçues. Ainsi, les prévisions de produits de fiscalité directe compensations incluses passent de 42,3 M€ à 43,7 M€ soit une augmentation de 3,32%.

S'agissant des autres recettes d'un certain nombre de services, ils n'ont encore retrouvé leur plein niveau d'avant crise sanitaire malgré l'amélioration constaté en 2021.

## a. La fiscalité (46,75 M€)

Budget général (opérations réelles)	2020	2021	2022	Variation	
				Valeur	%
<b>Fiscalité</b>	<b>44 744 881</b>	<b>46 242 500</b>	<b>46 750 000</b>	<b>507 500 €</b>	<b>1,10%</b>
Contributions directes	40 446 881	42 200 000	42 600 000	400 000 €	0,95%
Autres taxes et impôts	4 298 000	4 042 500	4 150 000	107 500 €	2,66%
<i>Droit de place</i>	<i>270 000</i>	<i>264 500</i>	<i>250 000</i>	-14 500 €	-5,48%
<i>Taxe sur l'électricité</i>	<i>1 250 000</i>	<i>1 200 000</i>	<i>1 200 000</i>	0 €	0,00%
<i>Taxe sur la publicité</i>	<i>700 000</i>	<i>700 000</i>	<i>700 000</i>	0 €	0,00%
<i>Taxe funéraire</i>	<i>78 000</i>			0 €	
<i>Droit de mutation</i>	<i>2 000 000</i>	<i>1 878 000</i>	<i>2 000 000</i>	122 000 €	6,50%

Le chapitre de la fiscalité voit son produit augmenter avec une progression attendue de 1,10 %.

Pour 2022, il est proposé de maintenir les taux de TH, TFPNB, et la TFPB au niveau de l'année précédente. Depuis la réforme de la fiscalité locale 2021 et la suppression progressive de la TH, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes.

- taxe d'habitation : 20,01 % ;
- foncier bâti : 37,2 % ;
- foncier non-bâti : 64,88 %.

Les produits fonciers augmentent de 400K du fait de l'évolution des bases et le produit de la taxe sur l'électricité reste stable par rapport à 2021.

Une approche prudente est adoptée concernant les droits de mutations qui ont connu des niveaux exceptionnels ces dernières années. La prévision 2022 est en légère augmentation (+122 K€) pour se situer au même niveau que celle de 2020.

## b. Les dotations et subventions

Budget général (opérations réelles)	2020	2021	2022	Variation	
				Valeur	%
<b>Dotations et subventions</b>	<b>14 168 142</b>	<b>12 711 082</b>	<b>13 625 502</b>	<b>914 420 €</b>	<b>7,19%</b>
Dotations	9 426 300	9 358 000	9 318 000	-40 000 €	-0,43%
<i>DGF</i>	<i>8 203 500</i>	<i>8 046 000</i>	<i>8 006 000</i>	-40 000 €	-0,50%
<i>DSU</i>	<i>1 222 800</i>	<i>1 312 000</i>	<i>1 312 000</i>	0 €	0,00%
DNP	1 200 000	1 346 000	1 170 000	-176 000 €	-13,08%
DSC	-	-	107 000	107 000 €	
Autres dotations	613 900	560 000	560 000	0 €	0,00%
Compensations fiscales	1 741 448	154 900	1 161 000	1 006 100 €	649,52%
Subventions et autres	1 186 494	1 292 182	1 309 502	17 320 €	1,34%

Ce chapitre augmente de 0,9 M€.

La DGF poursuit sa diminution, de l'ordre de 40 K€.

Les dotations de péréquation, dont les évaluations 2021 dans le BP étaient plus importantes que les notifications reçues font l'objet d'un alignement (-176 K€).

L'exercice 2022 intègre également les effets de la première partie du pacte fiscal et financier de QBO et notamment la dotation de solidarité communautaire (DSC) perçue par la commune pour un montant de 107 K€.

S'agissant des compensations fiscales, dont celle portant sur les exonérations de taxes foncières mise en place par la loi de finance 2021, elles sont estimées à 1,16 M€ pour 2022.

Sur le chapitre des subventions, une augmentation de 1,34% est attendue pour atteindre 1,3 M€.

### c. Les produits des services et autres recettes

Budget général (opérations réelles)	2020	2021	2022	Variation	
<b>Remboursements frais</b>	<b>1 081 889</b>	<b>1 338 831</b>	<b>1 347 783</b>	<b>8 952 €</b>	<b>0,67%</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>5 702 422</b>	<b>5 685 013</b>	<b>5 607 281</b>	<b>-77 732 €</b>	<b>-1,37%</b>
<i>participations usagers services enfance/petite enfance</i>	<i>1 949 000</i>	<i>1 922 000</i>	<i>1 888 925</i>	<i>-33 075 €</i>	<i>-1,72%</i>
<i>participations usagers services culturels et sportifs</i>	<i>345 320</i>	<i>222 320</i>	<i>231 820</i>	<i>9 500 €</i>	<i>4,27%</i>
<i>droits de stationnement et forfait post stationnement</i>	<i>1 400 000</i>	<i>1 414 500</i>	<i>1 270 000</i>	<i>-144 500 €</i>	<i>-10,22%</i>

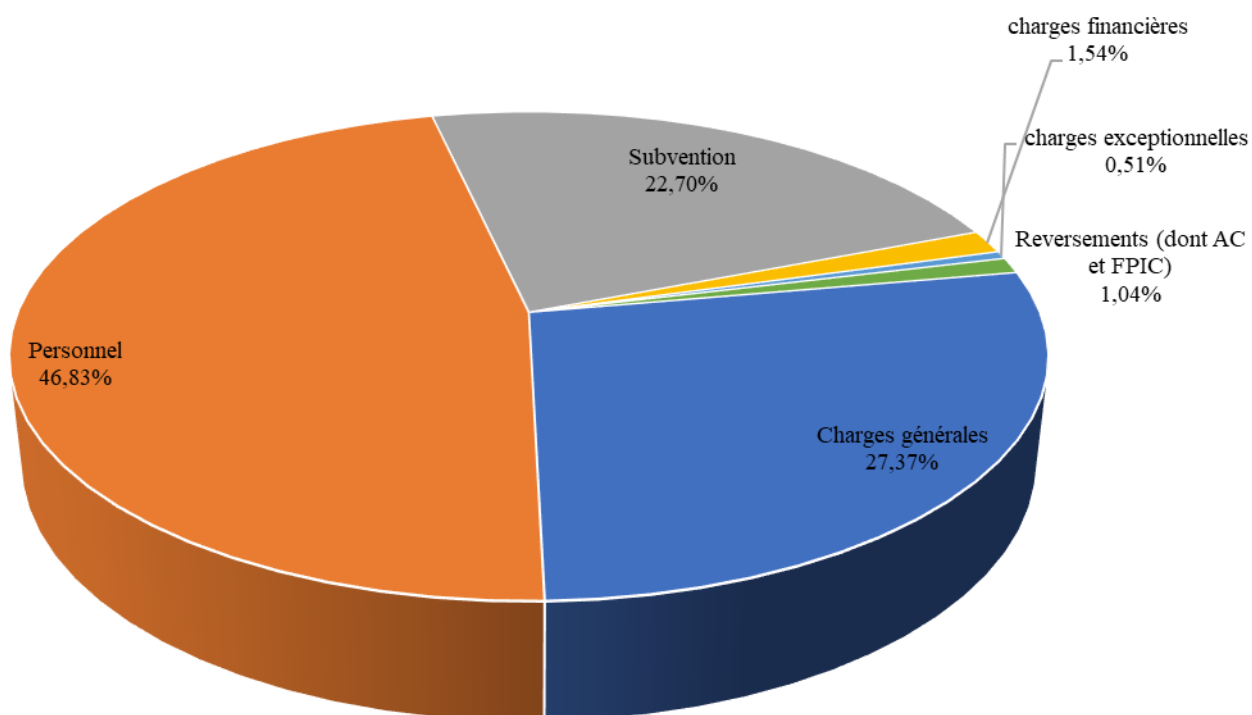
Les recettes de remboursements de frais prévus sur les budgets annexes des parkings en ouvrages et des locations et camping sont stables.

Les remboursements sur les charges générales partagées avec QBO et que la commune avance sont revus à la hausse. Cette augmentation porte notamment sur des frais de maintenance prévisionnels des bâtiments qui sont répercutés sur la refacturation.

Les autres recettes, dont les participations des usagers, sont en diminution. Les droits de stationnement et forfaits post stationnement baissent de 144 K€ et la restauration scolaire de 30 K€.

## Dépenses de fonctionnement

Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 58,45 M€ et se décomposent comme suit :



Budget général (opérations réelles)	2020	2021	2022	Variation	
				Valeur	%
Charges générales	15 520 682	15 581 964	15 978 109	396 145 €	2,54%
Personnel	25 137 545	25 785 431	27 336 938	1 551 507 €	6,02%
Subvention	13 046 772	13 562 015	13 247 564	-314 451 €	-2,32%
<b>sous total dépenses de gestion courante</b>	<b>53 704 999</b>	<b>54 929 410</b>	<b>56 562 611</b>	<b>1 633 201 €</b>	<b>2,97%</b>
Charges financières	1 230 000	1 025 000	900 000	-125 000 €	-12,20%
Charges exceptionnelles	351 082	292 000	298 500	6 500 €	2,23%
Reversements (dont AC et FPIC)	239 161	334 181	609 161	274 980 €	82,28%
autres	100 000	103 000	83 000	-20 000 €	-19,42%
<b>S/total Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 920 243</b>	<b>1 754 181</b>	<b>1 890 661</b>	<b>136 480 €</b>	<b>7,78%</b>
<b>Total</b>	<b>55 625 242</b>	<b>56 683 591</b>	<b>58 453 272</b>	<b>1 769 681 €</b>	<b>3,12%</b>

### a. Charges Générales :

Ce chapitre est en augmentation de 2,54% soit 396 K€. Cette hausse est principalement due à l'accroissement des budgets de maintenances en lien avec les besoins pour les nouveaux équipements techniques mis en place depuis plusieurs années, la prise en compte des nouveaux sites et la contractualisation de nouvelles prestations (maintenance des toitures terrasses, chéneaux/gouttières et façades en bois). Le coût du service informatique communautaire, qui voit ses vacances de postes diminuées avec une répercussion sur la refacturation, est également en hausse (+374 K€).

Ces augmentations sont contenues par la réalisation d'économies sur les autres postes du chapitre. C'est notamment le cas des primes d'assurances qui diminuent de 206 K€ suite au changement des contrats de responsabilité civile et automobile.

Les principales évolutions entre 2021 et 2022 sont indiquées dans le tableau suivant :

Budget général - Principaux comptes de charges à caractère général	2020	2021	2022	Variation	
				€	%
Combustibles et carburants	415 100	350 000	300 000	-50 000 €	-14,29%
Achat de prestation de services	2 551 500	2 547 000	2 513 000	-34 000 €	-1,33%
Energie électricité	1 852 640	1 577 620	1 576 300	-1 320 €	-0,08%
Combustibles	30 820	36 900	26 900	-10 000 €	-27,10%
Fournitures de petits équipements	197 570	198 150	195 510	-2 640 €	-1,33%
Locations immobilières	677 904	653 398	646 943	-6 455 €	-0,99%
Locations mobilières	304 565	345 475	298 500	-46 975 €	-13,60%
Entretien terrains	401 200	403 600	338 600	-65 000 €	-16,11%
Entretien bâtiments	380 170	303 000	150 455	-152 545 €	-50,34%
Matériel roulant	201 000	201 000	201 000	0 €	0,00%
Autres biens mobiliers	72 700	77 300	78 570	1 270 €	1,64%
Maintenance	390 500	391 900	796 315	404 415 €	103,19%
Primes d'Assurances	458 200	474 000	267 103	-206 897 €	-43,65%
Honoraires	273 921	321 660	406 153	84 493 €	26,27%
Divers	154 770	218 422	188 712	-29 710 €	-13,60%
Etudes et recherche	86 700	107 600	208 838	101 238 €	94,09%
Fêtes, cérémonies et élections	140 200	136 000	150 000	14 000 €	10,29%
Frais de télécommunications	88 100	93 500	91 400	-2 100 €	-2,25%
Frais de nettoyage des locaux	567 100	633 050	592 403	-40 647 €	-6,42%
Service informatique communautaire	1 386 000	1 386 000	1 760 000	374 000 €	26,98%
Autres services extérieurs	265 940	312 461	339 280	26 819 €	8,58%
Taxes foncières	186 319	200 262	210 275	10 013 €	5,00%
<b>Total</b>	<b>11 082 919</b>	<b>10 968 298</b>	<b>11 336 257</b>	<b>367 959 €</b>	<b>3,35%</b>

## b. Personnel

	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022	
<b>Charges brutes (012)</b>	<b>25 137 545</b>	<b>25 785 431</b>	<b>27 336 938</b>	1 551 507 €	6,02%
<b>Réintroduction AC administration commune</b>	<b>8 604 000</b>	<b>8 604 000</b>	<b>8 604 000</b>	0 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>33 741 545</b>	<b>34 389 431</b>	<b>35 940 938</b>	<b>1 551 507 €</b>	<b>4,51%</b>

L'évolution des crédits en matière de personnel d'un montant de 1,55 M€ permet de financer :

- l'amélioration de l'organisation des services, le développement de services nouveaux, la déprécarisation dans le secteur de l'enfance notamment et le GVT (496 K€) ;
- l'augmentation des charges du personnel commun partagé entre QBO à hauteur de 40% et la commune de Quimper à hauteur de 60% (600 K€) ;

- les mesures nationales de reclassement indiciaire de certains agents de la catégorie C (200 K€) ;
- le développement de l'attractivité de la commune et la reconnaissance de la qualité des acteurs du service public à travers la mise en place du nouveau régime indemnitaire (255 K€).

### c. Concours et subventions :

Chapitre 65 dont subventions	2020	2021	2022	Variation	
Indemnités et charges élus	504 300	547 401	547 400	-1 €	0,00%
Admission en non-valeur	40 000	30 000	30 000	0 €	0,00%
Subv. CCAS	2 762 913	2 790 500	2 815 500	25 000 €	0,90%
Subv. Caisse des écoles	348 600	348 600	348 600	0 €	0,00%
Subventions	9 390 959	9 735 514	9 385 254	-350 260 €	-3,60%
Secours restauration scolaire		110 000	100 000	-10 000 €	-9,09%
<b>Total</b>	<b>13 046 772</b>	<b>13 562 015</b>	<b>13 226 754</b>	<b>-335 261 €</b>	<b>-2,47%</b>

Ce chapitre affiche une baisse de 335 K€ principalement portée sur les subventions versées aux associations par un reclassement à hauteur de 116 K€ de certaines dépenses en chapitre 011 (notamment sur les animations de fin d'année) et aux écoles privées qui voient leur effectif diminuer et donc l'assiette du forfait en repli (-163 K€).

### d. Charges exceptionnelles (298 K€) :

Ce chapitre porte plus particulièrement sur des crédits d'annulation de titres des années antérieures et des charges exceptionnelles liées à des opérations d'assurances. Son montant est fixé à 298 K€ pour le budget 2022.

### e. Reversements (609 K€) :

Ce chapitre intègre les crédits nécessaires au versement de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (256 K€). Il comporte également l'attribution de compensation que la commune de Quimper verse à l'EPCI. Cette dernière a évolué depuis l'adoption du pacte fiscal et financier de QBO, passant de 54 K€ à 308 K€.

Enfin le chapitre des dépenses imprévues est provisionné pour 83 K€.

### f. Évolution par politique publique et service

Évolution des besoins de financement par politique publique :

Politique publique	Dépenses 2022	Recettes usagers et subventions 2022	Besoin de financement 2022	Besoin de financement 2021	Variation	
					Valeur	%
Administration générale	13 570 038	2 646 365	10 923 673	9 565 998	1 357 675	14,19%
Aménagement et cadre de vie	10 598 950	2 428 916	8 170 034	7 761 021	409 013	5,27%
Éducation/Enfance	15 084 943	2 484 000	12 600 943	12 591 577	9 366	0,07%
Culture, sport et socio-culturel	13 782 595	1 215 764	12 566 831	12 741 551	-174 720	-1,37%
Les solidarités	3 433 965	41 354	3 392 611	3 322 792	69 819	2,10%
<b>Total</b>	<b>56 470 491</b>	<b>8 816 399</b>	<b>47 654 092</b>	<b>45 982 939</b>	<b>1 671 153</b>	<b>3,63%</b>

Les dépenses d'administration incluent des dépenses non ventilables et dédiées à l'ensemble des directions et usagers. L'augmentation d'1,3 M€ de besoin de financement s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- refacturation des charges de personnel de l'administration commune (+600 K€) et du service informatique (+374 K€) ;
- enveloppe dédiée au RIFSEEP non ventilée par direction (255 K€) ;
- nouvelle attribution de compensation et dotation communautaire de solidarité adoptées dans le cadre du pacte fiscal et financier (solde de 147 K€).

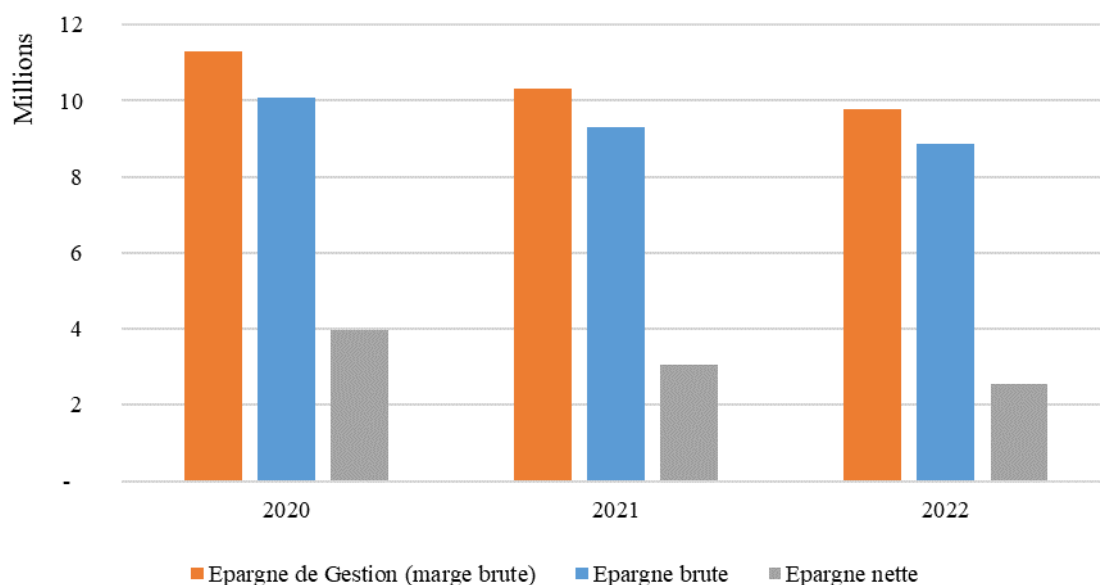
La hausse du besoin de financement des politiques publiques dédiées à l'aménagement et le cadre de vie intègre notamment la police municipale (+69 K€), l'aménagement des eaux (+64 K€), les espaces verts (+ 44 K€), la voirie (+31 K€) et la baisse des droits de stationnement (-130 K€).

La diminution du besoin concernant la culture, le sport et le socio-culturel porte sur les subventions forfaitaires versées aux écoles privées qui baisse en proportion de leur effectif (163 K€).

Évolution des dépenses de fonctionnement par service :

Service	BP 2021	BP 2022	Valeur	%
DRH	26 603 011	28 121 992	1 518 981 €	5,71%
BATIMENTS	4 172 725	4 269 026	96 301 €	2,31%
DEVELOPPEMENT CULTUREL	3 985 402	3 925 694	-59 708 €	-1,50%
SOLIDARITE	3 119 151	3 168 377	49 226 €	1,58%
RESTAURATION	2 521 800	2 489 100	-32 700 €	-1,30%
SOCIO CULTUREL	2 393 254	2 392 320	-934 €	-0,04%
ENSEIGNEMENT	2 549 945	2 384 045	-165 900 €	-6,51%
SPORTS	2 130 765	2 162 068	31 303 €	1,47%
FINANCES	1 689 242	1 772 161	82 919 €	4,91%
INFORMATIQUE	1 386 000	1 760 000	374 000 €	26,98%
JAG	1 575 920	1 322 599	-253 321 €	-16,07%
VOIRIE - DEPLACEMENTS	1 141 510	1 118 680	-22 830 €	-2,00%
PAYSAGES ET JARDINS	720 222	655 222	-65 000 €	-9,02%
MUSEE DES BEAUX ARTS	468 700	466 326	-2 374 €	-0,51%
ENFANCE	434 490	429 126	-5 364 €	-1,23%
ENVIRONNEMENT	412 520	386 500	-26 020 €	-6,31%
COMMUNICATION	335 800	344 800	9 000 €	2,68%
MOYENS GENERAUX	293 600	303 500	9 900 €	3,37%
RELATIONS PUBLIQUES	211 900	223 100	11 200 €	5,29%
ECONOMIE	107 952	167 546	59 594 €	55,20%
TRANQUILLITE PUBLIQUE	57 000	148 520	91 520 €	160,56%
URBANISME	73 000	91 640	18 640 €	25,53%
ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE	83 485	81 780	-1 705 €	-2,04%
TRANSITION ECOLOGIQUE	20 000	65 000	45 000 €	225,00%
HYGIENE	38 700	64 300	25 600 €	66,15%
POPULATION DEMOCRATIE DE PROXIMITE	105 500	70 700	-34 800 €	-32,99%
ANIMATION DU PATRIMOINE	37 838	52 500	14 662 €	38,75%
ARCHIVES	14 159	16 650	2 491 €	17,59%
<b>Total</b>	<b>56 683 591</b>	<b>58 453 272</b>	<b>1 769 681</b>	<b>3,12%</b>

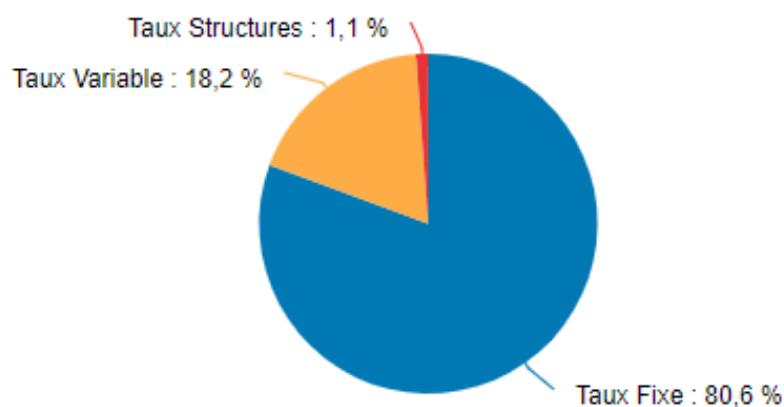
## C. Remboursement du capital et des intérêts de la dette et autofinancement



Dette	2020	2021	2022	Variation	
Encours 01/01 N	52 934 153	49 982 020	46 889 526	-3 092 494 €	-6,19%
Emprunt	9 666 421	11 577 428	16 317 345	4 739 917 €	40,94%
Remboursement	6 112 000	6 240 000	6 340 000	100 000 €	1,60%
Solde N	3 554 421	5 337 428	9 977 345	4 639 917 €	86,93%
Dette au 31/12/N	56 488 574	55 319 448	56 866 871	1 547 423 €	2,80%

Le capital à rembourser en 2022 est de 6,34 M€ (incluant la levée d'une part de l'emprunt d'équilibre).

Caractéristiques de la dette au 01/01/2022			
Encours	<b>46 889 526,19</b>	Nombre d'emprunts *	<b>24</b>
Taux actuariel *	<b>1,84%</b>	Taux moyen de l'exercice	<b>1,74%</b>
* tirages futurs compris			



Financiers :

Prêteur	%	Montant
ARKEA Banque Entreprises et institutionnels	27,4	12 867 959
Caisse d'Épargne	26,4	12 366 033
La Banque Postale	24	11 240 952
Caisse Régionale de Crédit Agricole	8,4	3 936 810
Société Générale	5,9	2 762 668
Banque de Financement et de Trésorerie	2,7	1 256 550
Crédit Coopératif	2,5	1 155 917
Caisse des Dépôts et Consignations	1,6	765 219
Dexia Crédit Local	1,1	537 419
<b>TOTAL</b>		<b>46 889 526</b>

L'épargne nette (après remboursement du capital de la dette, hors dépenses d'ordre) se situe à 2,45 M€.

La capacité de désendettement, au stade du budget primitif est de 6,41 ans contre 5,95 ans l'année précédente.

## D. L'investissement

### 1. Dépenses d'investissement

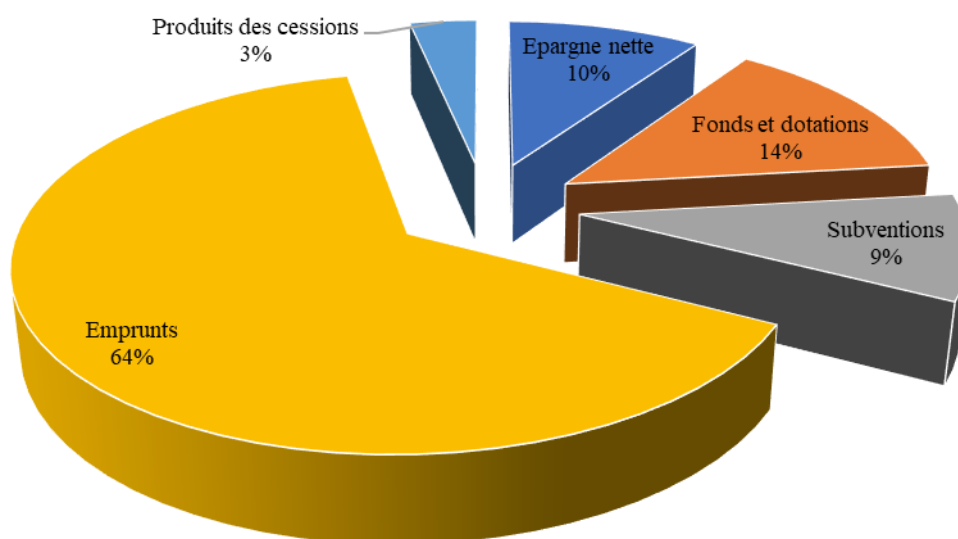
Budget général	2020	2021	2022	Variation	
<b>Dépenses investissement hors dette</b>	<b>18 679 806</b>	<b>23 428 337</b>	<b>25 676 196</b>	<b>2 247 859 €</b>	<b>9,59%</b>
Immobilisations incorporelles	1 604 105	2 042 255	3 565 100	1 522 845 €	74,57%
Subventions d'équipement	1 017 284	1 402 284	766 696	-635 588 €	-45,33%
Immobilisations corporelles	2 342 890	4 301 100	3 368 000	-933 100 €	-21,69%
Travaux en cours	13 564 527	15 362 600	17 779 400	2 416 800 €	15,73%
Autres immobilisations	21 000	190 098	7 000	-183 098 €	-96,32%
Compte de tiers	130 000	130 000	190 000	60 000 €	46,15%
<i>Dépenses investissement avec dette</i>	<i>24 791 806</i>	<i>29 668 337</i>	<i>32 016 196</i>	<i>2 347 859 €</i>	<i>7,91%</i>

Le détail des investissements (23,4M€ sur 25,6M€) :

Investissement	Montant
Voirie et mobilités douces	5 361 200
Etudes et travaux sur les bâtiments communaux dont rénovation des écoles	5 116 500
Bâtiment La providence	3 200 000
Eclairage public	1 457 000
Acquisitions de véhicules (dont 2 vélos cargos)	1 140 000
Espaces verts dont végétalisation des quais (60K) et des cours d'écoles (60K).	937 600
Cité sportive de Penvillers (piste d'athlétisme et déconstruction de la tribune)	863 000
Acquisitions de bâtiments	720 000
Travaux sur ouvrages d'art	706 000
Travaux d'accessibilités	600 000
Matériel informatique	555 000
Travaux d'aménagement des espaces publics en accompagnement d'opération immobilière	525 000
Pole Max Jacob	370 000

Eglise St Alor	300 000
Etudes halles gourmandes	272 000
Equipements sportifs de proximité	253 000
Aménagement skate park	250 000
Réfection des terrains de tennis de Creac'h Gwen	230 000
Démolitions	200 000
Sécurisation des abords des écoles	143 000
Travaux effacement de réseaux	128 000
Travaux dans les cimetières	117 300

## 2. Financement des investissements (après remboursement du capital de la dette)



Budget général	2020	2021	2022	Variation	
<b>Recettes investissement</b>	<b>14 719 714</b>	<b>20 374 502</b>	<b>23 225 092</b>	<b>2 850 590 €</b>	<b>13,99%</b>
Fonds et dotations	2 350 000	2 750 000	3 450 000	700 000 €	25,45%
<i>FCTVA</i>	<i>1 700 000</i>	<i>2 100 000</i>	<i>2 800 000</i>	700 000 €	33,33%
<i>TLE</i>	<i>650 000</i>	<i>650 000</i>	<i>650 000</i>	0 €	0,00%
Excédent N-1				0 €	
Subventions	668 793	4 257 177	2 359 031	-1 898 146 €	-44,59%
<i>Subventions</i>	<i>318 793</i>	<i>3 907 177</i>	<i>2 149 031</i>	-1 758 146 €	-45,00%
<i>Amendes de police</i>	<i>350 000</i>	<i>350 000</i>	<i>210 000</i>	-140 000 €	-40,00%
Emprunts	9 666 421	11 577 428	16 317 345	4 739 917 €	40,94%
Autres	4 500	54 897	58 716	3 819 €	6,96%
Produits des cessions	1 900 000	1 605 000	850 000	-755 000 €	-47,04%
Comptes de tiers	130 000	130 000	190 000	60 000 €	46,15%

Le FCTVA est prévu pour 2,8 M€ (en hausse suite à la réforme de son mode de versement qui se fait désormais en année N au lieu de l'année N+1). Le produit de la taxe d'aménagement est stable à 650 K€.

Les subventions prévues proviennent de subventions liées aux projets d'investissement, notamment sur la construction de l'immeuble de la providence, la rénovation du groupe scolaire de Kervilien ou encore les travaux sur ouvrages d'arts. La

commune répond aux différents appels à projet et notamment ceux en lien avec le plan de relance ou encore de la dotation de soutien à l'investissement local.

Le produit des amendes de police est en baisse de 140 K€.

Les cessions sont prévues pour 850 K€ avec notamment des cessions rue des Réguaires, rue de Pont L'Abbé (Linkcity) et rue de la Providence.

Au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre finance 63 % des dépenses d'investissement pour un montant de 16,3 M€.

### III. Budgets annexes

#### A. Budget annexe des zones d'habitat

Zone d'habitat	2020	2021	2022	Évolution
Vente	165 000	187 500	1 000 000	812 500
Fiscalité	-	-	-	0
Autres recettes	33 000	-	400 000	400 000
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>198 000</b>	<b>187 500</b>	<b>1 400 000</b>	1 212 500
				0
Charges générales	5 188 000	5 112 225	1 700 000	-3 412 225
Personnel	-	-	-	0
Autres charges	-	-	-	0
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>5 188 000</b>	<b>5 112 225</b>	<b>1 700 000</b>	-3 412 225
				0
<b>Autofinancement</b>	<b>- 4 990 000</b>	<b>- 4 924 725</b>	<b>- 300 000</b>	4 624 725
Autres recettes	-	-	-	0
Emprunt équilibre	4 990 000	4 924 725	300 000	

#### En dépenses :

1,7 M€ de crédits sont prévus au titre de l'aménagement de terrains dans le cadre de l'OPAH RU (840 K€), de l'acquisition de terrains et d'études dans la zone de Ty Bos (484 K€) et de travaux d'aménagement dans la zone de Linéostic (371 K€).

#### En recettes :

Les recettes sont liées à des cessions sur la zone de Linéostic (800 K€) et à des fonds friches et ventes de terrains dans le cadre de l'OPAH RU (600 K€).

#### B. Budget annexe des locations et camping municipal

Location et camping	2020	2021	2022	Evolution
Recettes commerciales	518 043	507 800	518 700	10 900
Fiscalité	-	-	-	0
Autres recettes	-	-	-	0
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>518 043</b>	<b>507 800</b>	<b>518 700</b>	10 900
	-	-	-	0
Charges générales	166 859	177 853	196 885	19 032
Personnel	-	-	-	0

Autres charges	100 000	-	-	0
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>266 859</b>	<b>177 853</b>	<b>196 885</b>	19 032
				0
<b>Autofinancement</b>	<b>251 184</b>	<b>329 947</b>	<b>321 815</b>	-8 132
Autres recettes	12 000	21 000	51 100	30 100
Emprunt	174 816	-	387 085	
Excédent reporté				0
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>438 000</b>	<b>350 947</b>	<b>760 000</b>	409 053
				0
Fonds de concours	147 000	-	-	0
Autres investissements	291 000	266 000	760 000	494 000
Déficit reporté				0
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>438 000</b>	<b>266 000</b>	<b>760 000</b>	494 000

Ce budget comprend les locations de bâtiments soumises à TVA (le théâtre de Cornouaille) et la gestion du camping municipal.

Le montant de la location du théâtre est de 401 K€, l'autre bâtiment géré par ce budget étant l'immeuble qu'occupait France Bleue esplanade François Mitterrand.

Les dépenses d'investissements concernent le théâtre de Cornouaille, au travers de travaux d'entretien portant notamment sur le renouvellement du système de chauffage pour l'année 2022.

### C. Budget annexe des parkings en ouvrage

Parkings en ouvrage	2020	2021	2022	Evolution
Recettes commerciales				
Fiscalité	850 000	710 000	725 000	15 000
Subventions	-	-	-	0
Autres recettes	5 000	385 000	10 000	-375 000
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>855 000</b>	<b>1 095 000</b>	<b>735 000</b>	<b>-360 000</b>
				0
Charges générales	390 182	558 254	546 340	-11 914
Personnel	-	-	-	0
Autres charges	5 000	445 000	10 000	-435 000
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>395 182</b>	<b>1 003 254</b>	<b>556 340</b>	<b>-446 914</b>
				0
<b>Autofinancement</b>	<b>459 818</b>	<b>91 746</b>	<b>178 660</b>	86 914
Autres recettes	-	285 000		-285 000
Emprunts	470 182	1 438 254	244 240	
Excédent reporté				0
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>930 000</b>	<b>1 815 000</b>	<b>422 900</b>	-1 392 100
				0
Fonds de concours				0
Autres investissements	930 000	1 815 000	422 900	-1 392 100
Déficit reporté				0
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>930 000</b>	<b>1 815 000</b>	<b>422 900</b>	-1 392 100

Le budget des parkings en ouvrage est constitué des différents parkings exploités en régie par la commune (Parking du Steir, Théodore Le Hars, De Lattre de Tassigny, du théâtre de Cornouaille, de la Tour d'Auvergne).

Les recettes prévisionnelles du parking situé sous le théâtre de Cornouaille retrouvent un niveau similaire à 2019 après avoir connu d'importantes baisses liées à la crise sanitaire et l'incendie ayant provoqué sa fermeture.

Les prévisions sur le parking de la providence sont en baisse de 30 K€ suite aux mesures incitatives (2h gratuites).

En investissement, 300 K€ sur prévus pour l'installation de recharges des véhicules électriques.

#### **IV. Rappel de l'équilibre**

Les amortissements et les opérations d'ordre couverts, l'équilibre général du budget principal est réalisé en maintenant les taux de fiscalité au niveau de ceux de l'année 2021.

\*\*\*

Après avoir voté chapitre par chapitre (49 suffrages exprimés dont 37 voix pour et 12 voix contre), le conseil municipal adopte le budget primitif 2022.